TOURNOI NATIONAL B DE PERIGNE
Le 20 FÉVRIER 2027
REGLEMENT
Homologation :

ARTICLE 1
Le club de PERIGNE organise son 4ème tournoi national qui se déroulera à Melle (DEUX SEVRES) au Complexe sportif du Pinier, avenue Clément Pineau à Melle.
.
Il est ouvert à tous. Le tournoi se déroulera sur 16 tables agréées ITTF.

ARTICLE 2
Ce tournoi homologué sous le numéro xx est ouvert à tous les joueurs licenciés FFTT, de ce fait, les règlements fédéraux seront strictement appliqués.
Le juge arbitre principal sera M. Patrice Guilloteau, assisté de M. Raphaël Villemin.
Le Directeur de l'épreuve sera M. Alain Paillé.

La présentation de la licence 2026/2027 sera obligatoire lors du pointage. **Fin de pointage 30 minutes avant le début de la série.**

ARTICLE 3
Dans tous les tableaux, les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.
Tous les tableaux se joueront par poule de 3 (ou 4 suivant le nombre d'inscrits). Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tableau à élimination directe.
.
ARTICLE 4
Le nombre de tableaux par joueur est limité à 3.
En cas d'élimination rapide, si des places sont encore disponibles et avec accord des juges -arbitres, un joueur pourra s'inscrire dans un tableau supplémentaire.

ARTICLE 5
Le forfait sera prononcé 5 minutes après le premier appel.

ARTICLE 6
Les joueurs perdants sont tenus d'arbitrer la partie suivante, ou celle que le juge arbitre leur attribuera. Tout joueur refusant de se plier à cette règle sera scratché par le juge arbitre pour les tableaux dans lesquels il serait encore qualifié.

ARTICLE 7
Les joueurs devront jouer avec les balles fournies par l'organisation.
Il s'agira de balles en plastique, de couleur blanche.

ARTICLE 8
Une tenue correcte et sportive est exigée, il est rappelé qu'il est interdit de fumer dans les gymnases.

ARTICLE 9
Il n'y aura pas d'interruption pendant la durée du tournoi. Une buvette avec restauration rapide se tiendra ouverte pendant toute la durée de l'épreuve.

ARTICLE 10
Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'accident.

ARTICLE 11
Tous les tableaux sont limités à 48 inscrits. Si le nombre d'inscrits sur un tableau est inférieur à 24, la dotation en espèces sera divisée par 2. La dotation en lots restera inchangée.

ARTICLE 12
Le fait de s'inscrire implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

ARTICLE 13
L'organisation est amenée à réaliser des clichés photographiques ainsi que des vidéos. Ces clichés et vidéos sont destinés à être partagés sur le site internet du club et ses réseaux sociaux. Ils peuvent, aussi, être utilisés dans les journaux locaux.

ARTICLE 14
En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

ARTICLE 15
Pour tout point non prévu au règlement, il sera fait application des règlements de la Fédération Française de Tennis de Table.

ARTICLE 16 : COMPOSITION ET HORAIRES DES TABLEAUX

77Tableaux	Classement	Tarifs	Récompenses				Heure Début
			1/4final.	½ final.	Finalistes	Vainqueur*	
A	NC-999	7 €		Lots	Lots + 30€	Lots + 50€ Espèces	9H
B	NC-1599	7 €		Lots	Lots + 50€	Lots + 100€ Espèces	10H
C	NC-699	7 €		Lots	Lots + 20€	Lots + 40€ Espèces	12H
D	700-1899	7 €	Lots	Lots + 30€	Lots + 60€	Lots + 120€ Espèces	13H
E	NC-1299	7 €		Lots	Lots + 40€	Lots + 80€ Espèces	15H
F	Jeunes (1)	7 €		Lots	Lots	Lots	16H
G	Toutes séries	7 €	Lots	Lots + 50€	Lots + 100€	Lots + 300€ Espèces	16H30
H	Dames	7 €		Lots	Lots + 100€	Lots + 300€ Espèces	17H

* Si moins de 24 inscrits dans le tableau, la dotation en espèces sera divisée par 2.
(1) Ouvert aux jeunes nés après le 31/12/2007 et avant le 01/01/2017 et non-inscrits dans le tableau Toutes Séries (H).

ARTICLE 17 : ENGAGEMENTS

Les inscriptions seront enregistrées auprès de

- Alain Paillé : apaille@aol.com ou 06-70-34-26-11
- Florian Archambeau : archambeau.florian@orange.fr ou 06-87-62-78-79
- Club : perignett@gmail.com

ARTICLE 18 : CLOTURE DES INSCRIPTIONS

La clôture des inscriptions est fixée au Vendredi 19 février à 20h00

ARTICLE 19 : TIRAGE AU SORT

Le placement dans les poules aura lieu 30 min avant le début du tableau et se fera dans le respect des règlements sportifs.